



EDITO

La nouvelle station d'épuration d'Hugleville en Caux – Saint Ouen du Breuil est enfin opérationnelle depuis le début du mois d'avril de cette année. Cette mise en route marque également la déconnexion des 2 petites stations d'épurations de Saint Ouen du Breuil et d'Hugleville en Caux longtemps en surcharge et polluantes. Ainsi 2 sources importantes de pollution du milieu naturel sont éliminées.

Dans ce numéro, nous ferons également un focus sur les importants travaux de fonçage et forage dirigé sous la voie SNCF Motteville - Serqueux, sur le projet de transfert de la petite station d'épuration de Gueutteville ainsi que sur la réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif du CHâteau du Gal à Grémonville.

Nous aborderons également la loi Eco-phyto destinée à protéger la ressource en eau des pesticides.

La préservation et la protection de l'eau est l'affaire tous, nous sommes fiers d'y contribuer.

Le Président, Alfred TRASSY-PAILLOGUES

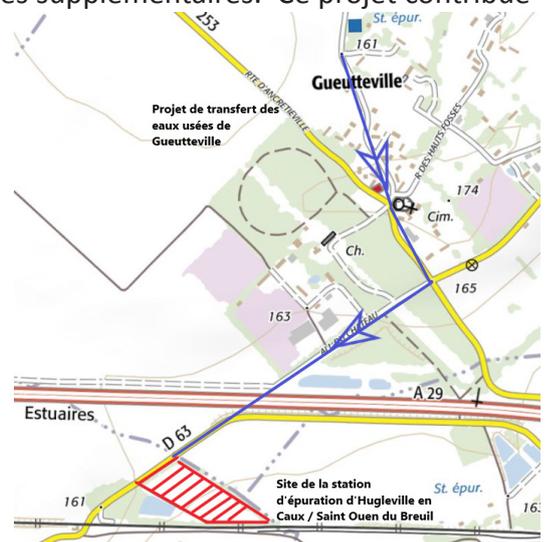
Projet de transfert des eaux usées de Gueutteville

La station d'épuration de Gueutteville est un filtre à sable réalisé en 2000 et d'une capacité de 55 équivalents habitants. Il est équipé d'une fosse sceptique et d'un massif filtrant recouvert de cailloux. Le principal problème de cet ouvrage est son aire d'infiltration : une bétoire s'y est ouverte il y a plusieurs années. En hiver et lors des épisodes pluvieux, l'aire d'infiltration est constamment saturée d'eau.

Avec la proximité de la nouvelle station d'épuration d'Hugleville en Caux / Saint Ouen du Breuil, il apparaît opportun d'y transférer les eaux usées de la commune de Gueutteville. En effet, le nouvelle ouvrage a la capacité suffisante de traiter selon les normes actuelles les eaux usées supplémentaires. Ce projet contribuerait à éliminer un nouveau point noir du Syndicat.



Station de traitement des eaux usées de Gueutteville



Projet de transfert

Les opérations de fonçage et de forage dirigés sous la voie SNCF

Dans le cadre de la construction de la station d'épuration d'Hugleville en Caux / Saint Ouen du Breuil en cours, une étape importante a été franchie pour mener à bien l'achèvement de la construction et de la mise en service du nouvel ouvrage d'épuration.

Ainsi, durant les nuits du 18 au 19 et du 19 au 20 février 2019, l'entreprise Forage de Nord-Ouest a réalisé en simultané deux opérations de forage dirigé et de fonçage. SNCF RESEAU a imposé des travaux nocturnes afin de ne pas impacter la circulation des trains journée.



Creusement et fortification d'une des 2 fosses nécessaires au fonçage

Le fonçage, nécessaire au passage du réseau de refoulement des eaux usées en provenance d'Hugleville en Caux, a fait appel à des tubes en acier qui sont posés de façon rectiligne.

Le forage dirigé, nécessaire au passage du câble pour l'alimentation électrique, permet la pose de canalisations ou de fourreaux capables de prendre une trajectoire courbe.

Les travaux ont d'abord nécessité le creusement de 2 fosses de part et d'autre de la voie, d'une profondeur de 4 mètres.

Les positions GPS et altimétriques des rails ont été surveillées par un géomètre expert afin de vérifier d'éventuelles déformations. Les rails n'ont pas bougé d'un millimètre.

En dépit d'un temps d'instruction par les services d'ingénierie de SNCF RESEAU extrêmement long qui ont occasionné un retard important pour la mise en service de la station d'épuration, ces opérations réalisées par l'entreprise Forage de Nord-Ouest et surveillées par le maître d'œuvre EGIS ont été menées avec professionnalisme.



Câble électrique sortant du fourreau passé par forage dirigé



Opération nocturne de forage

La station d'épuration d'Hugleville en Caux / Saint Ouen du Breuil

La station d'épuration est maintenant terminée et est fonctionnelle. Les premiers paramètres de fonctionnement donnent entière satisfaction et les rendements épuratoires sont très performants.



Les différentes vues de la nouvelle station d'épuration d'Hugleville en Caux / Saint Ouen du Breuil

Réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif du Château du Gal

L'association Emergence(s) est une association à but non lucratif qui agit pour l'insertion des personnes en difficulté sociale. A ce titre elle administre l'établissement du Château du Gal de Grémonville qui accueille de nombreux résidents.

L'assainissement individuel de l'établissement, qui a été conçu en 2002, souffrait de nombreux dysfonctionnements et polluait le milieu naturel. Le Syndicat a été sollicité par l'Association pour l'aider à réaliser les travaux de réhabilitation complète de son dispositif.

Après la consultation et le choix d'un maître d'œuvre, la réalisation des études de projet, la consultation et le choix de l'entreprise THOMAS TP pour les travaux, ainsi que la constitution du dossier de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, les travaux ont pu démarrer en avril 2019.



Le nouveau dispositif constitué d'un filtre planté de roseaux et d'une capacité épuratoire équivalent à 100 habitants, a été mis en service le 15 juin 2019. Les membres de l'Association sont entièrement satisfaits de ce nouvel ouvrage et de l'assistance du Syndicat d'eau de Yerville dont ils ont pu bénéficier.

Nouveau filtre planté de roseaux

La loi «Eco-phyto»

Les produits « phytosanitaires » correspondent aux produits chimiques utilisés pour traiter les végétaux (lutte contre les insectes, champignons parasites, herbes indésirables...). Ils sont inclus dans la famille des pesticides. Les plus utilisés sont les herbicides (« désherbants »).

L'utilisation de ces produits pose un réel problème de santé publique du fait :

- de leur usage étendu (sur les zones agricoles, dans les jardins privés, au sein des communes...);
- de leur caractère persistant et de leur présence généralisée dans notre environnement et notre alimentation ;

- de leur impact reconnu sur la santé humaine (brûlures, troubles de la reproduction, troubles cardiaques, neurologiques, cancers...).

Les pesticides contribuent également à la perte de biodiversité et à la pollution des sols et de nos ressources en eau potable.

Aujourd'hui, la loi interdit aux collectivités et aux établissements publics, l'utilisation de ces produits pour l'entretien de la majorité des espaces ouverts au public et des voiries. Depuis le 1er janvier 2019, les particuliers sont également concernés et ne doivent plus détenir ou utiliser ces produits pour l'entretien de leurs jardins.

En Seine-Maritime, la totalité de notre eau potable provient des nappes d'eau souterraine. Pour autant, cette ressource n'est pas protégée des pollutions liées aux activités humaines, qui sont entraînées par les ruissellements et l'infiltration dans le sous-sol.

Ainsi, il est indispensable de modifier nos habitudes et de nous passer des produits phytosanitaires



Le Département de la Seine-Maritime propose 9 jardifiches, concentrés de conseils et d'astuces pour jardiner sans pesticide. Ces jardifiches sont disponibles au Syndicat sur demande et sur le site internet du Département : <https://www.seinemaritime.fr/vos-services/environnement-cadre-de-vie/pollutions-phytosanitaires/jardin-naturel.html>

Au-delà des conseils en jardinage naturel, elles rappellent la dangerosité des produits phytosanitaires et permettent de mieux comprendre les politiques «zéro phyto» menées par les communes.

Des thèmes variés sont abordés : techniques alternatives de désherbage, espèces animales et végétales amies du jardinier, méthodes naturelles pour protéger son jardin...

La préservation de notre ressource en eau est indispensable pour les générations futures. Contribuons à la protéger !